



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Sensibilisation des acteurs »

Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2010 (14h30 – Mions)

Ordre du jour :

- 1) Projet de plan de communication du SAGE
- 2) Projet de plaquette compatibilité SAGE et PLU

PRÉSENTS :

Monsieur Paul COSTE, Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas
Monsieur Guy MONTAGNE, Adjoint au maire de Mions
Madame Cécile PAYEN, Région Rhône-Alpes – service eau
Monsieur Philippe MARIN, SDEI
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur François ZANETTE, Saint Priest (Agenda 21)
Monsieur Michael FLANDIN, Chambre d'agriculture du Rhône
Monsieur Henri MEUNIER, Chambre de métiers et de l'artisanat
Monsieur Adrien VERGNE, étudiant ENTPE
Madame Claire PONSAC, stagiaire mairie de Mions
Madame Rachel Vindry, cabinet Autrement dit
Mesdames Pauline MARCEL, Aurélie DAHMANE, Département du Rhône - SAGE
Messieurs Yohan MOURGAUD, Josselin COLARD, Département du Rhône - SAGE

Étaient excusés :

Monsieur Jérôme STURLA, Conseiller général du canton de Décines
Monsieur Daniel DARY, Aéroport St Exupéry
Monsieur Mikaël PRIMUS, DDT69 – Police de l'eau
Monsieur Serge MONNIER, DDT69
Monsieur Michel FORISSIER, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Meyzieu
Monsieur Michel BURONFOSSE, SYMALIM
Monsieur Hervé GARIN, Chambre d'agriculture du Rhône
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'eau
Monsieur Hubert BOULANGER, DDASS du Rhône
Monsieur Philippe BONNET, Chambre de métiers et de l'artisanat
Madame Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Pierre Edmond DESVIGNES, CCI Lyon

M. Guy Montagne, président de la commission thématique, accueille les participants et ouvre la séance.

1/ Projet de plan de communication par le cabinet Autrement dit

1.1 CONTEXTE

Le PAGD (*Plan d'Aménagement et Gestion Durable*) du SAGE dans son orientation n° 5 "*Sensibiliser les acteurs*" définit des objectifs de communication à mettre en œuvre. Afin d'approfondir ces objectifs, de les organiser et les structurer la CLE a souhaité la mise en place d'un plan de communication.

Ce plan de communication doit guider l'équipe SAGE dans la mise en œuvre des actions de communication en détaillant les cibles, les messages et la période.

1.2 DIAGNOSTIC DES ACTEURS

Retour sur les entretiens menés en février auprès des différents acteurs du SAGE :

1/ les élus

- méconnaissance en général sur le SAGE
- besoin d'un "porter à connaissance du SAGE"
- besoin d'appuis techniques et d'informations régulières sur l'avancement du SAGE
- nécessité d'une communication simple (mais pas simpliste)
- rôle de relai auprès des populations locales ou d'autres élus.

2/ les institutionnels (services de l'État, Agence de l'eau...)

- nécessité de mutualiser les moyens existants (type magazines, bulletins...)
- besoin d'une communication interne plus développée (en amont des réunions de CLE par exemple)
- développer le "réflexe SAGE" en interne c'est à dire dans les services impliqués dans sa mise en œuvre

3/ les agriculteurs

- cible généralement sensibilisée sur le SAGE
- besoin de mutualiser les moyens existants (type bulletin, flash info...)
- besoin d'une communication plus technique, chiffrée et objective pour faire évoluer l'image de l'agriculture auprès des populations locales d'une part et faire accepter des changements de pratiques auprès d'agriculteurs d'autre part.

4/ les artisans, commerçants, PME-PMI

- cible à priori peu sensibilisée et difficile à "toucher" (peu disponible et hétérogénéité des entreprises)
- besoin de mutualiser les moyens existants et s'appuyer sur les relais (fédérations, associations...)

Au cours de ces entretiens, une cible importante a été identifiée par les acteurs, à savoir les populations locales, qui ont été volontairement non- informées sur le SAGE lors de sa phase d'élaboration.

La communication ne doit pas s'orienter sur l'outil SAGE (et son règlement) mais doit être un outil pédagogique pour faire connaître la nappe de l'est lyonnais et les enjeux de la gestion de la ressource.

Il faudra, là aussi, s'appuyer sur les relais locaux (type bulletins municipaux, TV ou radio locales, sites Internet des collectivités...) pour créer une communication simple, de proximité et avec des exemples concrets.

Et ne pas oublier de sensibiliser les jeunes générations par le biais de conseil municipal des jeunes, par exemple.

Remarques de la commission sur cette première partie

M. Montagne : par rapport à la cible "élus" il est important d'instaurer une communication cyclique pour mettre en avant les avancées du SAGE, et aussi par rapport au renouvellement d'élus en période électorale.

M. Coste : au sein des collectivités, il y a une ambiguïté sur le rôle de l' élu qui siège à la CLE, qui n'est pas le référent technique pour le SAGE, il n'a pas réponse à tout.

M. Mourgaud : d'où la nécessité de créer un réseau d'acteurs et d'identifier au sein des collectivités du SAGE des référents techniques en terme d'urbanisme, d'assainissement...et des référents "politiques"

M. Petiot : rappelle que le SAGE est approuvé et qu'il doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme notamment, et que les services de l'État doivent relayer cette mise en conformité, ce qui n'est pas toujours le cas...

Mme Payen : il existe sur le site Internet de l'ADEME une plaquette sur l'AEU (approche environnementale de l'urbanisme), ci-dessous lien vers le site

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=61641&p1=6038&p2=&ref=17597>

M. Meunier : les artisans/commerçants sont sensibilisés à l'environnement, lancement de campagnes par la CMA et création de label type garage propre, Imprim'vert... Des actions sont mises en place, il faut les poursuivre et les compléter.

Mme Marcel : pour plus d'impact, il faut se servir des entités CMA, CCI, chambre d'agriculture pour communiquer sur le SAGE en créant des actions partenariales pour toucher les acteurs du monde économique.

M. Petiot : insiste sur le fait de se servir des communes et de leurs outils existants pour communiquer sur la nappe, de manière répétée et cyclique.

1.3 LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

La stratégie globale de communication est déclinée =>

- par cibles (prioritaires, secondaires ou indirectes),
- par thématiques du SAGE : outil SAGE, culture commune de l'eau, qualité de l'eau, ressource quantitative en eau & milieu naturel et prévention des inondations
- par objectifs de communication : communication informative, technique, pédagogique, de crise...
- et par outils de communication opérationnels (supports visuels, évènementiels, réunion d'information, médias...)

Concernant les élus :

- sur l'outil SAGE : l'objectif est le "porter à connaissance" du SAGE, l'acceptation des préconisations et l'adoption du réflexe SAGE. Les outils proposés sont la présentation du SAGE en conseils municipaux, des rencontres individuelles, la Lettre du SAGE, le site Internet, la mise en place de bilans d'activité...

remarque : objectif prioritaire et facilement réalisable

- sur la culture commune de l'eau : l'objectif est de sensibiliser sur l'importance de la préservation de la ressource et à terme créer une identité territoriale autour du SAGE. Les outils proposés sont les visites de terrain (même filmées), apposition du logo SAGE sur des documents existants...

remarque : les outils proposés semblent coûteux

- sur la ressource quantitative et qualitative : l'objectif est d'inciter aux économies d'eau, d'informer sur les risques de pollutions, de préparer une communication de crise. Les outils proposés sont des articles dans la Lettre du SAGE, la plaquette annuelle du suivi de la qualité des eaux, la réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour la gestion de crise.

remarque : difficile à mettre en œuvre rapidement, notamment pour le guide

- sur les milieux naturels et prévention des inondations : l'objectif est d'informer sur la préservation des zones humides, et de prendre conscience des risques d'inondation par le ruissellement pluvial. Les outils proposés sont des articles dans la Lettre du SAGE, un appui technique de la cellule SAGE auprès des collectivités...

remarque : pas de souci de mise en œuvre, priorité secondaire

Concernant les services techniques des collectivités (urbanisme, assainissement...), gestionnaires d'infrastructures, aménageurs, carriers, bureaux d'étude... :

- sur l'outil SAGE : l'objectif est le "porter à connaissance" du SAGE et le réflexe SAGE. Les outils proposés sont des formations, un classeur avec des fiches techniques, la création d'un espace Forum sur le site Internet du SAGE.

remarque : les outils doivent permettre de renforcer le dialogue entre les acteurs du réseau SAGE

- sur la qualité de l'eau : l'objectif est d'informer sur les types et les risques de pollutions, de modifier les pratiques d'assainissement pluvial et de développer la communication en cas de crise. Les outils proposés sont des bilans de suivi notamment dans la Lettre du SAGE, la mise en place de cahier et de guide technique, de la formation au désherbage alternatif par exemple...

remarque : il faut faire un choix au niveau des priorités des messages à faire passer

- sur la ressource quantitative : l'objectif est d'inciter aux économies d'eau et de valoriser les bonnes pratiques. Les outils proposés sont des articles dans les bulletins municipaux ou presse locale pour valoriser les bonnes pratiques, des témoignages dans la Lettre du SAGE, des visites de terrain, un guide de recommandation technique....

remarque : les outils sont réalisables mais il reste à définir les priorités.

Concernant les services de l'État :

- sur l'outil SAGE : l'objectif est le "porter à connaissance" du SAGE et d'instaurer le réflexe SAGE. Il faut s'appuyer sur les services pour communiquer auprès des porteurs de projets. Les outils proposés sont des séances d'information en interne sur le SAGE, la mise en synergie des sites Internet, un espace de Forum sur le site Internet du SAGE.

remarque : actions prioritaires

Par manque de temps la présentation de plan de communication ne peut être poursuivie. Il est donc proposé aux membres de la commission de reprogrammer une séance de travail pour finir la présentation du plan de communication. Cette séance se déroulera donc le 25 mai, voir détail ci-dessous.

Remarques de la commission sur cette deuxième partie

M. Montagne : il faudrait rajouter comme cible indirecte les fermiers (distribution eau potable) comme la SDEI ou Véolia, qui pourraient informer la population sur l'usage de l'eau et le SAGE lors de l'envoi de la facturation.

Mme Vindry : communication déjà testée, et résultats faibles. Les gens se concentrent sur le montant de la facture essentiellement.

M. Mourgaud : il n'est pas identifié de cible "membres de la CLE" il serait bien de faire un diagnostic de la communication existante au sein des membres de la CLE, afin que l'équipe SAGE puisse corriger et modifier ses pratiques et mobiliser d'avantage les membres, lors des réunions par exemple.

M. Coste : est ce que le SCOT sera présenté en mairie? est ce que le SCOT peut parler du SAGE lors d'interventions.

Le SCOT prend en compte des orientations plus "larges" que celles définies dans le SAGE et il faut être prudent quant aux interprétations que chacun fait du SAGE.

M. Coste : précise qu'une fiche technique sur les bonnes pratiques pour la gestion de crise sur le SAGE peut être intégré au PCS (plan local de sauvegarde) des communes (lorsque celui-ci existe)

M. Marin : à la SDEI, des exercices de situation de crise sont testés annuellement (mise en situation de plans d'alerte)

M. Montagne : concernant la sensibilisation des services espaces verts, au désherbage alternatif, il faut aussi cibler les "exploitants" des jardins familiaux.

Le diaporama projeté en séance par le cabinet Autrement dit est disponible sur demande à P. Marcel.

2/ Projet de plaquette compatibilité SAGE et PLU

L'objectif de cet outil est d'informer les collectivités compétentes dans l'élaboration ou la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur les actions et prescriptions du SAGE qui s'imposent au document par un rapport de compatibilité dans les 3 ans à savoir d'ici le 24 juillet 2012.

Les destinataires sont bien sûr les 31 communes du SAGE (maire et service d'urbanisme ou technique à défaut), les 3 SCOT du territoire, les groupements de communes, les services de l'état, les membres de la CLE... La parution est prévue pour juin, suite à une validation de la CLE le 24 juin.

Par rapport à l'État d'avancement des PLU sur le territoire (Rhône uniquement), il se trouve que :

- 2 communes sont en POS

- 3 communes sont en révision de POS pour être transformé en PLU

- 6 communes ont un PLU approuvé

et 3 communes ont un PLU en cours de révision.

Pour le moment, aucune donnée (à jour) n'a été transmise pour les communes de l'Isère, une relance téléphonique doit être réalisée afin de les actualiser.

Pas de remarque particulière sur les propositions de texte envoyées en document de travail avec l'invitation.

M Coste précise que le PLU du Gand Lyon devrait être révisé en 2014 (hors délai pour la compatibilité SAGE), information à vérifier.

M Petiot précise qu'une commune en POS peut réaliser des révisions simplifiées sans transformer son POS en PLU.

<p style="text-align: center;">PROCHAINE RÉUNION (Maison des associations MIONS) : Mardi 25 mai 2010 à 14h30</p>
--

Le site Internet pour retrouver les comptes-rendus, l'échéancier des réunions, les documents du SAGE, etc. :

www.sage-est-lyonnais.fr